

MOBILISATION DES CAPITAUX DANS L'ÉCONOMIE RURALE DU SUD CAMEROUN

par

M. Jacques BINET

Administrateur en chef de la France d'outre-mer

Le mythe de la machine a saisi l'Afrique. Lorsqu'il constate la médiocrité de son niveau de vie et la pauvreté de son sol, le Camerounais instruit ne manque jamais d'ajouter que si les planteurs disposaient de machines, la production augmenterait énormément. Pour lui la prospérité et la force de l'Europe sont liées à son industrie, à la mécanisation. Vue simpliste, et comme magique de l'évolution des sociétés selon laquelle la possession de certains outils fournirait inéluctablement bonheur et richesse. Vue simpliste aussi de l'économie politique. En effet, si l'outillage joue un rôle considérable dans la production, ce n'en est pas le seul élément. A côté de l'outillage, les capitaux monétaires sont nécessaires, qui en permettront l'acquisition ; mais l'outil doit être mis en œuvre par le travail dont nul ne songe à contester le rôle essentiel. Enfin un substratum naturel est tout aussi important : matières premières diverses, et, dans le cas d'une économie rurale, le capital (outil et monnaie), la terre, le travail, tels sont les trois éléments que nous étudierons successivement dans l'agriculture sud-camerounaise.

I. — LE CAPITAL

Le capital-outil est faible. Une enquête faite en 1954 dans le Nord-Cameroun, auprès d'une population païenne peu touchée par la civilisation, révèle que 50 familles — 252 individus dont 124 travailleurs disposent de 167 daba, 68 haches, 4 matchettes, 18 faucilles (1). La situation n'est pas très différente dans le Sud-Cameroun, où pourtant la population est évoluée et relativement riche : matchette, houes, échenilloirs constituent avec quelques paniers ou corbeilles tout l'outillage du planteur de cacao. Les pelles, pioches, barres à mine sont rares. Quant au séchoir à cacao il est fabriqué avec les moyens du bord.

Les ustensiles de cuisine sont plus nombreux, mais n'est-il pas

(1) En 1956 les achats annuels étaient aussi importants que la totalité du capital disponible en 1954. Cependant le capital-outil reste faible (poste de Paysannat de Golompoui).

excessif de voir en eux des outils. Dans les budgets familiaux de 1954, dans le Sud, les achats de quincaillerie et produits analogues représentaient 1,9 % des dépenses, soit 800 francs par foyer : matchettes, lampes tempête, vaisselle sont les objets les plus fréquents. En 1956, dans le Nord, l'importance des achats n'est pas plus grande : ustensiles et outils importés représentent 1,2 % des dépenses — ustensiles et outils artisanaux 3 %, soit 160 francs C.F.A. et 380 francs C.F.A. par foyer.

Certains achats ont un relatif caractère d'équipement parce qu'ils concernent des biens durables.

Leur acquisition absorbe 7,7 % des revenus dans le Sud (2.700 fr C.F.A. par foyer). Mais ces achats portent sur des phonos, des postes de T. S. F., des lampes à pression ou des bicyclettes. Le seul outil véritable dans cette catégorie est la machine à coudre (28 machines achetées en 1954 pour 486 foyers étudiés).

Pourtant cette situation médiocre pourrait être améliorée. Les Africains ne sont pas aussi routiniers que l'on croit. Certes ils apprécient certains objets en raison de leur caractère somptuaire. Mais ils sont parfaitement capables aussi d'acquérir l'outillage dont ils auront compris l'utilité. L'artisanat local crée des outils nouveaux pour faucher. Une sorte de fer de lance complété d'un crochet imité des échenilleuses est utilisé pour cueillir les cabosses. Dans un village de 400 habitants, siège d'un poste de paysannat, 15 pulvérisateurs Vermorel ont été vendus en quelques semaines. Dans un autre poste, dans le Nord cette fois, 70 bœufs de labour ont été achetés, dressés et dans les douze mois, les crédits avancés ont été remboursés à 75 %.

On peut donc penser que si un outillage nouveau était conçu en fonction de leurs besoins de très petits exploitants, les paysans noirs seraient susceptibles de l'acquérir.

Le cheptel vif, autre forme de capital, est un peu plus important que l'outillage. Dans le Nord les achats de bétail représentent 7,2 % des dépenses, soit 910 francs C.F.A. par foyer et les ventes apportent 9,4 % des recettes (1.380/foyer). Dans les budgets familiaux au Sud, on ne trouve à peu près aucune trace d'un petit élevage.

N'y a-t-il pas là un capital qui dort ? Dans le Nord, cette richesse est mobilisée depuis peu. Mais dans le Sud, pays Bamileke à part, poulets et chèvres ne sont guère vendus ; comme leur consommation est réservée à certaines fêtes traditionnelles, ce petit bétail, d'ailleurs peu nombreux et probablement en recul, ne joue aucun rôle économique.

Contrairement à ce que l'on pense parfois, le capital monétaire, le « bas de laine », n'est pas inconnu des planteurs camerounais. En 1954, dans le Sud, 10 % du revenu était épargné, soit 4.600 francs

économies des revenus déclarés, on constate qu'une fraction quasi constante (7,5 à 12 % du revenu) est mise de côté. La tendance à l'économie est donc généralisée.

A travers les budgets du Nord-Cameroun, on constate aussi l'importance de l'épargne (18 % des revenus soit 2.700 francs C.F.A. par foyer, en moyenne). Ici encore une grande proportion des foyers est intéressée (48 sur 95).

Quels sont les procédés d'épargne ? Les chiffres cités plus haut ne se rapportent qu'au plus élémentaire, la thésaurisation de monnaie. Mais d'autres méthodes pourraient être plus intéressantes. La caisse d'épargne ne semble pas jusqu'à présent avoir pris un bien grand développement. D'ailleurs le volume des retraits effectués semble montrer qu'elle n'est pas, comme elle devrait être, un instrument de capitalisation, mais plutôt une sorte de compte de dépôt. Les banques n'ont guère de clientèle africaine ; mais certains contrats coutumiers sont intéressants : il existe une sorte de dépôt « Anyen » par lequel le déposant confie solennellement au dépositaire une somme en précisant qu'il entend consacrer son pécule à telle acquisition. Lorsqu'il restitue le dépôt, le dépositaire s'assure que c'est bien en vue de l'opération convenue. Sinon, le retrait est effectué, mais le déposant perd la face. Les « tontines » sont nombreuses surtout en milieu urbain. On connaît le mécanisme de ces sociétés : à chaque réunion tous les cotisants versent leur apport dans les mains d'un sociétaire désigné à tour de rôle. D'autres groupements ont un fonctionnement différent recevant des dépôts et effectuant même des prêts avec ces fonds.

Tous ces organismes trop peu connus brassent des sommes non négligeables. Dans un village dahoméen de 929 habitants, 28 tontines ont été recensées, dont le chiffre d'affaire mensuel atteint 200.000 francs.

Dans les contrats de dépôts, comme dans les usages des sociétés, des traits communs se dégagent. Lorsque l'individu épargne, il souhaite le faire publiquement, il aime que des compagnons soient témoins de sa richesse. D'autre part, cette publicité lie la volonté du déposant, l'oblige à persévérer : ainsi dans le dépôt, le dépositaire contrôle l'usage des fonds, ainsi dans les sociétés l'apport de cotisations périodiques est obligatoire.

Combien de foyers sont touchés par ces divers systèmes d'épargne ? 8 sur 485 déclarent avoir perçu des ristournes de sociétés : pour mesurer le phénomène ne faut-il pas tenir compte des cotisants qui n'ont pas touché et multiplier par 5 pour avoir le nombre de sociétaires ? Quant aux dépôts, les budgets ne permettent pas d'en connaître le nombre.

Une épargne existe donc, et des systèmes juridiques ont été édités pour l'aider à se développer. Ces systèmes coutumiers doivent être étudiés, car ils sont accordés aux besoins de la population, à des réactions psychologiques, etc... Toute l'action que nous pourrions mener en faveur de l'épargne et de sa mobilisation aurait intérêt à s'inspirer des principes qui se dégagent des coutumes (1).

(1) DARRYLL FORDE, dans *Native Economics of Nigeria*, écrit dans le même sens : « En montrant que la possibilité du développement de l'esprit d'économie

Tout est fait « *intuitu personae* » : Le dépositaire est choisi à cause de son caractère respectable, la « société » est une amicale dont les membres sont unis soit par leur origine ethnique (sociétés d'émigrés), soit par une camaraderie particulière. L'Africain accepte mal de s'adresser à un guichet, à une « personne morale » abstraite. Il veut confier son pécule à un homme qu'il connaît, blanc ou noir, il ne le confiera pas à une banque anonyme. D'autre part, le désir de lier ces activités économiques avec une vie communautaire est évident : d'où les sociétés avec tout leur rituel, leurs banquets, leurs délibérations. Proposer aux épargnants africains un but étroitement financier serait insuffisant. Ils souhaitent des cadres plus vastes, où tout l'homme, et non seulement l'homme économique, trouve sa place. Après tout, nos corporations moyenâgeuses étaient à la fois des syndicats, des confréries religieuses, des organisateurs de fêtes, parfois des pouvoirs politiques.

A travers tous les groupements, à travers les contrats de dépôt, nous voyons l'individu se soumettre volontairement à une sorte de contrainte. Le dépositaire ou les autres membres de la société le contrôlent, le critiquent, peuvent lui infliger des amendes. Ce recours au contrôle de l'opinion publique est caractéristique : comme si l'épargnant se défiait de sa volonté et cherchait appui dans la communauté.

Pour les cas extrêmes, les sociétés disposent de graves sanctions : la mise en quarantaine, chez les Bamilékés, est l'équivalent d'un bannissement, puisque le récalcitrant se trouve privé de la compagnie de ses frères de race. Si l'on voulait étendre l'activité de ces sociétés, il serait indispensable de prévoir un système de sanctions à appliquer aux débiteurs défaillants, aux caissiers infidèles. Les voies d'exécution de la justice européenne (saisies) sont évidemment dénuées du moindre effet. Des sanctions pénales pourraient être efficaces (escroquerie), mais le système de justice pénale est long à mettre en mouvement et infiniment moins redouté que n'étaient, avant les blancs, les tribunaux des sociétés.

La nécessité d'organiser l'émulation nous ramène à la nécessité plus générale d'informer le public. L'ignorance est absolue en ces matières financières et fort dangereuse. Ignorant ce qu'est le compte bancaire et le chèque, l'Africain s'imagine que la banque est une institution créée pour le soutien des Européens. Il ne peut pas deviner que la banque ne paie les chèques que si le tireur a précédemment fait un dépôt. Les finances publiques sont d'ailleurs aussi mystérieuses et il serait urgent que chacun apprenne comment se fait l'émission des billets de banque ; actuellement, l'impôt apparaît aux paysans comme une brimade : ils sont persuadés que le gouverneur peut à son gré faire de la monnaie. Il pourrait donc, pensent-ils, équilibrer son budget sans impôt.

existe même chez les plus pauvres, ces associations suggèrent que ce développement ne peut être atteint sur la base d'un appel à une prosaïque prévoyance, mais dans le cadre d'activités de groupe, et avec un cérémonial élaboré. L'équivalent sociologique des moyens que nous employons avec nos campagnes d'économies de guerre avec objectifs symboliques et compétitions est nécessaire et peut réussir. »

Des capitaux existent, ils pourraient être mobilisés et utilisés ; les coutumes n'ignorent pas le prêt. Le gage est connu, de même que le prêt avec cautions personnelles. Malheureusement, faute de sanctions rapides, simples et efficaces que la caution pourrait employer contre le débiteur si elle est mise en cause, le système de caution personnelle recule : nous retrouvons ici le problème des voies d'exécution évoqué plus haut.

Un problème subsisterait pourtant : les capitaux peuvent-ils trouver une utilisation rentable ? en effet beaucoup de planteurs cherchent à emprunter à des organismes divers. Mais si l'emprunt n'a pas pour résultat une amélioration du revenu, comment l'emprunteur pourra-t-il rembourser ?

II. — LA TERRE

La terre est-elle en abondance et représente-t-elle un capital encore latent qui n'a pas encore trouvé pleine utilisation ?

La faiblesse des surfaces en culture tend à le faire penser. L'étude de quelques familles du Nord-Cameroun donne par exemple :

Superficie de	Par famille	Par individu actif	Par tête
Culture vivrière	282 ares	86 ares	40,5 ares
Culture d'exportation (1)	109 ares	40,5 ares	19
Total	341 ares	126,5 ares	59,5 ares

Dans les régions cacaoyères du Sud, les surfaces sont plus faibles encore : d'après une étude sur une trentaine de cas, chaque femme disposerait de 48 ares pour ses cultures vivrières et la cacaoyère moyenne est de l'ordre de 1.600 pieds.

La densité de population n'explique pas ces chiffres. Si elle peut avoir une influence en pays ewondo ou eton (entre 18 et 75 au km²) elle n'en a pas en pays Boulou (7,5 au km²).

Faut-il en conclure que la terre cultivable est rare, que les procédés employés sont mauvais ?

Les droits sur la terre sont-ils compatibles avec une mobilisation de ce capital ? Diverses régions doivent être distinguées à l'intérieur du territoire. Parfois la notion de propriété est inconnue. Cela est naturel là où des conquêtes récentes ont bouleversé les droits, comme en pays peul. Le chef revendique le droit sur la terre soit en vertu du principe musulman que les terres « mortes » sont à l'Etat, soit parce que, incarnant la collectivité conquérante, il a un droit sur le sol et ne laisse aux cultivateurs qu'un droit sur les fruits, soit parce que la terre, ayant un caractère divin, n'est pas objet des propriétés. Dans la zone balayée par les conquêtes pahouines, aucun droit sur la terre ne semblait exister jusque vers

(1) Ont été considérées comme cultures d'exportation la totalité des surfaces emblavées en coton et la moitié de celles emblavées en arachides.

1920. Puis avec la stabilisation la notion d'un droit d'usage collectif s'impose. Logique chez les peuples conquérants, ces droits se retrouvent parfois dans des régions où la population est fixée et pratique une agriculture stable et relativement perfectionnée (1).

Ailleurs un droit de propriété paraît s'être développé : on en trouve des exemples chez les montagnards païens du Nord Cameroun, comme chez les Bamiléké de l'ouest.

Les zones caféière et cacaoyère voient s'installer ce droit. Actuellement, la situation est assez complexe : sur ces forêts vierges, des familles affirment posséder un droit de chasse et d'affouage et déclarent que nul ne peut défricher sans leur accord. Lorsque des taillis repoussent sur d'anciennes friches, on estime, dans certains cantons, qu'un droit au moins théorique persiste en profit des descendants des défricheurs. Les plantations de café ou de cacao étant pratiquement pérennes, l'idée de propriété de la chose cultivée se trouve liée à celle de propriété du fonds et un droit privatif sur la terre se dessine. La femme théoriquement mineure dans la logique coutumière acquiert même des droits sur une terre qui n'est pas celle de son clan, mais celle du clan de son mari. En effet, lors des remises en culture de jachères, chaque femme a un droit sur ses anciens champs. Grâce aux cacaoyères, une communauté des biens du ménage est en train de naître : lorsqu'une femme a aidé son mari à mettre en état une plantation, les juges admettent de plus en plus souvent qu'elle a un droit d'usufruit sur le bien si elle devient veuve. Ainsi un droit individuel sur le sol se développe.

Mais le droit de disposer reste vague. Les esprits n'ont pas oublié ce que le droit sur le sol avait de collectif et la libre disposition y est totalement opposée. Vendre frustrerait la famille.

Là aussi un mouvement se dessine cependant : la présence d'étrangers qui demandent à être lotis pose des problèmes nouveaux. S'ils font des cultures annuelles, ils devront simplement demander une autorisation, mais une permission exprime leur est nécessaire pour des cultures arbustives. Comme leur héritage revient à leurs descendants s'ils résident sur place, c'est une aliénation totale et définitive qui peut être consentie en faveur d'étrangers.

La dévolution successorale est une autre expression du droit de disposer des biens. Certains préparent ou font préparer à leurs femmes des plantations dont leurs fils jouiront, d'autres répartissent leurs biens. L'usage plus orthodoxe, selon la coutume, de laisser à l'héritier la totalité du bien avec la charge de marier ses frères et de les aider paraît tombée en désuétude.

Tout ce droit foncier, on le voit, est en pleine évolution.

Préciser les droits en présence et leur possesseur améliorerait les possibilités de mise en valeur du capital foncier. Sinon pas de crédit foncier possible, pas même de crédit sur récoltes.

Peut-être serait-il souhaitable d'accroître la mobilité des droits : en effet certains pourraient travailler qui sont gênés par le manque

(1) L'importante étude sur les problèmes fonciers en A. O. F., publiée dans *Paysans d'Afrique Occidentale*, par H. LABOURET — Galimard, 1941 — montre que beaucoup de traits des coutumes camerounaises sont communs à toute l'Afrique.

de terres, tandis que d'autres en ont plus qu'ils n'en peuvent mettre en valeur. Le rêve de tout émigré bamiléké d'Ebolowa est de pouvoir acquérir gratuitement ou à titre onéreux, peu importe, une plantation ou la terre pour en créer une. Mais il est nécessaire de protéger les autochtones (au besoin contre eux-mêmes) et de leur assurer les possibilités d'expansion. Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que la diffusion de contrats de location de terre, associant en quelque sorte capital et travail, serait utile.

Certains pensent que, sans encourager ventes et autres contrats faisant sortir les biens de familles, il faudrait que les jeunes reçoivent de leur père ou chef de famille une terre à mettre en valeur. Les opinions sont loin d'être unanimes : beaucoup d'hommes déclarent que leur vœu le plus cher serait d'intéresser leurs fils à la culture. C'est pourquoi ils plantent pour eux, leur offrent des terres. Mais disent-ils les jeunes gens préfèrent vagabonder. Qui croire et que faire ? proclamer que la réserve collective peut être morcelée ne servirait qu'à écrire un truisme. En fait ce n'est probablement pas la terre qui manque dans la forêt, mais la main-d'œuvre susceptible de la défricher.

III. — LE TRAVAIL

La population n'est pas très dense et le nombre de jours de travail est peut-être médiocre. Dans le Nord-Cameroun on a compté dans une année une moyenne (1) de 808 heures de travail pour un

d'outils lourds, pas d'engrais, pas de fourrage, peu de combustibles). Les déplacements ne sont-ils pas multipliés par la médiocrité de l'organisation, comme la médiocrité du travail ou des matériaux oblige à reprendre souvent les mêmes travaux de clôtures, ou de couvertures : il est évident qu'un paysan breton ne refait pas sa toiture et ne replante pas ses haies tous les trois ans. La multitude des voyages diminue certainement dans des proportions importantes les heures de travail. Pour 486 budgets annuels, nous avons dénombré 1.116 voyages : 3 % sont occasionnés par le travail, 10 % ont des motifs familiaux, 5 % sont de pur agrément, 5 % sont consacrés à conclure des mariages, 25 % à des affaires judiciaires et administratives, 20 % à des affaires commerciales, 12 % à la fréquentation d'offices religieux, 8 % à des soins médicaux. La morbidité est-elle particulièrement aiguë et diminue-t-elle la puissance de travail ? Le fait est probable mais seuls des techniciens peuvent l'affirmer.

Il serait extrêmement intéressant de disposer d'horaires complets permettant de voir sur quels points pourraient porter des améliorations.

Dès maintenant, il est bien évident que l'équipement ménager de la femme africaine pourrait permettre de substantielles économies, de fatigue et de temps. En effet la cuisine est à base de nourritures pilées, bouillies ou cuites à la vapeur, opérations longues et coûteuses en combustible. Mettre à la disposition des femmes de la brousse un modèle de foyer simple et commode à fabriquer peut amener toutes sortes de progrès (1). Depuis 20 ans la ménagère occidentale s'est vu offrir toutes sortes de hachoirs, moulins à légumes (sans parler des outils compliqués et de grand prix), il serait probablement possible de diffuser des ustensiles de ce genre en Afrique.

Le commerce y trouverait évidemment son compte et les femmes verraient s'alléger leur travail. A propos de l'outillage nous avons déjà signalé que l'introduction d'outils nouveaux serait possible. Malheureusement, si l'on peut dire, le plus petit des planteurs-camerounais rêve de tracteurs sans penser que la mécanisation n'est possible qu'au delà d'un certain seuil, et nous avons tendance à le suivre. Il faudrait étudier l'outillage en fonction de très petites parcelles et de très petits rendements, en se contentant d'outils à main. Le moteur jouit d'un extraordinaire prestige il est vrai et il semble bien que s'il travaille derrière une machine l'ouvrier aura un rendement bien supérieur à celui qu'il aurait sans cette stimulation. Mais, pour que l'agriculture locale ait l'emploi de matériel mécanique, il faudrait mettre sur pieds des coopératives, des syndicats de propriétaires ou de villages susceptibles, sinon d'acquiescer et entretenir les machines, du moins d'assurer une utilisation rentable des « Brigades de tracteurs » avec qui elles pourraient contracter. Mais tous les travaux ne sont pas passibles de la machine. Si le travail paraît difficile à mobiliser, les formes juridiques

(1) Comme cherche à le faire l'animatrice de l'Union Féminine Civique et Sociale à Yaoundé.

en usage n'en sont-elles pas responsables ? Jadis trois procédés étaient employés : l'esclavage, le système des prestations obligatoires au profit des chefs de tribu et même des chefs de famille, le travail de groupes qui se présente souvent comme une sorte de service civique. Ce système subsiste actuellement dans le pays ewondo sous forme d'aide mutuelle et quelques groupes, dépassant ce cadre encore étroit, louent les services de leurs équipes contre rémunération. Dans un total d'une vingtaine de villages étudiés trois associations importantes et cinq d'intérêt plus limité ont été repérées. Le bilan annuel d'une société montre bien l'œuvre accomplie : création de 25 plantations (sur les 21 associés 12 n'en avaient pas encore) nettoyage de 13 autres, construction de 7 cases, réparation de toitures, défrichage de 13 champs.

Parmi les contrats de travail modernes, le salariat est peu employé. L'ouvrier agricole a un statut qui est peut-être plus proche de celui d'un métayer ou d'un serf. Il reçoit une terre et partage les fruits avec le maître, mais il est en outre logé, reçoit parfois une concubine. Sans salaire régulier, en général, il reçoit une récompense lorsque son patron lui fait faire un travail particulier. On ne voit apparaître un salariat que pour des travaux très précis, lorsqu'un grand planteur par exemple demande de l'aide à ses voisins pour la récolte, et les paie avec quelques corbeilles de fèves.

En règle générale le travailleur se trouve donc dans une étroite dépendance de son patron, puisqu'il se trouve en quelque sorte absorbé dans sa famille. Le problème de la main-d'œuvre est difficile à résoudre dans un pays où le travailleur peut estimer qu'il est l'esclave de son patron s'il n'est pas son fils.

La coutume ne nous donne-t-elle pas l'exemple d'une solution avec les sociétés de travail ? Animés par un enthousiasme collectif, entraînés par l'émulation, les membres de ces associations peuvent avoir un grand rôle. Mais il est difficile d'organiser cette force qui dort. Seules des autorités locales comme les chefs de villages peuvent le faire. Mais leur pouvoir est actuellement discuté.

Une triple limitation restreint l'efficacité de ces groupes, ils ne peuvent guère être utilisés hors de leur canton d'origine, ils ne peuvent, sauf cas d'entr'aide, être employés à des travaux privés, enfin, on peut craindre qu'ils ne soient pas bien adaptés à des travaux de longue haleine. En effet, l'enthousiasme s'épuise vite et d'ailleurs les membres des associations peuvent avoir des travaux personnels à accomplir.

Au terme de cette incursion rapide dans l'économie rurale du Sud-Cameroun nous avons pu constater que des capitaux monétaires existent et peuvent être mobilisés si une propagande est faite en ce sens, si des activités de groupe sont proposées. A propos du travail il semble également qu'une propagande appropriée permettrait la mise sur pied d'équipes, ce qui est conforme à la coutume. On voit donc l'importance que pourraient, que devraient, prendre les Services de propagande. L'Africain est susceptible de faire beaucoup s'il comprend à quoi aboutira son action.

III^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL D'ÉCONOMIE RURALE TROPICALE
PARIS 1956

LES CAPITAUX AUTOCHTONES ET LEUR MOBILISATION DANS L'ÉCONOMIE RURALE

MOBILISATION DES CAPITAUX
DANS L'ÉCONOMIE RURALE DU SUD CAMEROUN

par

M. Jacques BINET

Administrateur en chef de la France d'outre-mer

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

1957

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

16 NOV 1957